

Testament d'Hugues Jurquet

(Cf. Doat, t. 42, fol. 62).

Voici l'analyse de cette pièce curieuse :

Hugues ne laissa point d'héritier direct; il a seulement deux neveux et une nièce,

- Gilbert, damoiseau, tous deux enfants de son frère, Gilbert Jurquet
- Souveraine, moniale du Chambon,
- Jean, damoiseau, fils de son autre frère Armand Jurquet.

Il lègue à :

- Jean Jurquet son château de Combrelles ainsi qu'une maison apud lo Chastar (Chastel-sur-Murat) ;
- à Souveraine, 15 sous à prendre sur le revenu du Chambon.

Il institue Gilbert héritier universel de ses autres biens. Ce sont à peu près les mêmes biens qui avaient été compris dans l'hommage de 1268 :

Une partie de la seigneurie de Chambeuil, de Chambon et tout ce qu'il possède dans la vallée de l'Alagnon depuis le Lioran jusqu'à la Maladrerie de Saint-Gal aux portes de Murat. Il reconnaît la majeure partie des forêts du Lioran et d'Albepierre.

Suivent des legs particuliers faits aux diverses paroisses de l'arrondissement de Saint-Flour :

- 8 deniers au recteur de la paroisse de Pierrefort, 12 deniers à chaque prêtre de cette église,
- autant aux recteurs et aux prêtres des églises de Paulhenc, Courdiège, Cézens, Oradour, St-Martin-sous-Vigouroux et Brezons ;
- 15 sous pour les travaux de l'église de Pierrefort et autant pour la chapelle et le luminaire de Turlande.
- Le testateur dispose encore de 20 setiers de seigle, mesure de Pierrefort, pour faire la charité dimanches et fêtes dans les églises de Pierrefort, de Paulhenc à la Rochette et en divers endroits de la contrée, même aux pauvres d'Entraigues et de Brezons.

Il désigne comme exécuteur testamentaire ses deux frères Armand et Gilbert, le curé de Paulhenc et le moine cellerier de l'abbaye de Bonneval.